



GUIDE DU CCAS

Centre communal d'action sociale

Chères Logeuses, chers Logeais,

Le **CCAS**, Centre Communal d'Action Sociale, est une instance essentielle de la commune, en charge de venir en aide aux populations en difficultés, mais aussi de proposer des animations ouvertes à tous les seniors.

Composé d'élus municipaux et de logeais bénévoles souhaitant s'investir pour les autres, il est surtout un lieu d'expression de la solidarité, de l'écoute, de la convivialité, du vivre ensemble dans ce qu'il a de plus attentif à ceux qui en ont besoin.

Que vous soyez face à des difficultés passagères ou installées dans la durée, que vous ayez besoin d'accompagnement au quotidien, d'aide financière ou simplement d'échanges et de partage, ce guide est pour vous !

Vous y retrouverez les différentes actions déployées aux Loges-en-Josas, un village où la notion de communauté solidaire est cultivée au quotidien. Nos moyens ne sont pas immenses mais c'est toujours avec bienveillance et discrétion que vous serez reçus et écoutés. Ensemble, nous chercherons les meilleures solutions possibles.

Alors pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à pousser la porte, à prendre rendez-vous, nous serons toujours heureux de vous rencontrer et de vous rendre service.

Bonne lecture à tous et à bientôt !

Caroline DOUCERAIN, Maire des Loges-en-Josas
et Présidente du CCAS

Arlette PEYTOUR, Vice Présidente du CCAS

Et l'ensemble de l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale

Sommaire

LE CCAS AU QUOTIDIEN 4

Aide ménagère à domicile	4
Accompagnement pour vos courses	5
Téléassistance	5
Accompagnement des personnes âgées isolées	6
Plan d'urgence	6
Assistante sociale	7
Le Pôle Autonomie Territorial	7
Service de soins infirmiers à domicile	8

LES AIDES FINANCIÈRES DU CCAS 8

Allocation énergie	8
Loisirs des enfants	9
Dispositif eau solidaire	9
Aide personnelle.....	9

LES ANIMATIONS DU CCAS 10

Les après-midi jeux / goûter des seniors	10
Le repas de Madame le Maire	10
La « Semaine Bleue »	11
Gymnastique douce pour tous	11
Ateliers PRIF.....	11

LE CCAS AU QUOTIDIEN

Aide ménagère à domicile*

Le CCAS a mis en place un service d'aides ménagères, destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés pour effectuer certaines tâches de la vie quotidienne : ménage, lessive, repassage ...



► BÉNÉFICIAIRES

Le service s'adresse :

- ✓ aux personnes de **+ de 65 ans** sur présentation d'un certificat médical renouvelable au moins une fois par an.
- ✓ aux personnes **momentanément en difficulté** sur présentation d'un certificat médical, après étude des besoins et dans la mesure des disponibilités du service.

► ORGANISATION

Les aides ménagères effectuent des vacations au domicile des personnes les lundi, mardi, jeudi, vendredi aux heures ouvrables, sauf les jours fériés.

Les jours et horaires d'intervention sont convenus entre le service et le bénéficiaire, en fonction des possibilités du service.

Les personnes sont averties de tout changement par courrier, par e-mail ou par téléphone.

Le service est mis en place après une visite à domicile.

Une priorité est donnée aux personnes seules aux ressources limitées.

* : Ce service ne doit pas être confondu avec les soins proposés par une auxiliaire de vie (toilette ...)

► FACTURATION

Les factures sont émises par le CCAS, tous les mois, à la charge des bénéficiaires .

Accompagnement pour vos courses

Le vendredi matin pour se rendre à Intermarché (Buc)

Un agent du service CCAS accompagne, avec le véhicule de la commune, dans la mesure des places disponibles, les aînés ou toute personne rencontrant temporairement des difficultés de déplacement.



Téléassistance

Un terminal de téléassistance installé à domicile permet, à partir d'une simple pression sur un déclencheur portatif étanche (médaillon ou montre), d'entrer en contact avec une centrale d'écoute et d'assistance qui apporte aide et réconfort.

Le médaillon ou la montre ont une portée suffisante pour déclencher un appel de toutes les pièces de votre domicile ou de son environnement immédiat (cour, jardin...).

► PERSONNES CONCERNÉES

- ✓ personnes âgées de **60 ans et +**
- ✓ personnes **handicapées**
- ✓ personnes **sortant d'une hospitalisation**

Prise en charge financière par le conseil départemental et le CCAS.

Une extension payante de l'abonnement permet une localisation de l'abonné à l'extérieur de son domicile.

Pour la mise en place du service, contactez le CCAS au 01 39 07 16 70.

LE CCAS AU QUOTIDIEN

Accompagnement des personnes âgées isolées

► OPÉRATIONS YES

Le Conseil Départemental propose par l'intermédiaire du PAT (Pôle Autonomie Territorial) le dispositif YES tout au long de l'année afin de lutter contre la solitude des personnes âgées.

Des étudiants recrutés par le Conseil Départemental reçoivent une formation adaptée à leur mission et se rendent à domicile, sous la responsabilité d'un professionnel du domaine social, pour des visites de convivialité, occasion de conversations, jeux de société, promenades.



Ces visites permettent aussi l'établissement de nouvelles relations intergénérationnelles.

Pour bénéficier de ce service : information et inscription au : 78-92.fr/yesplus

Plan d'urgence (canicule, froid, Covid)

Vous êtes une personne âgée de + 65 ans, de + 60 ans reconnue inapte au travail, handicapée.

Inscrivez-vous par le biais du formulaire disponible en mairie ou sur le site internet de la Mairie pour bénéficier d'une aide en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Si vous bénéficiez de la téléassistance, ce service vous contacte automatiquement dans le cadre de ce plan pour vous signaler sa mise en place.

Assistante sociale mise à disposition par le Conseil Départemental des Yvelines

Secteur d'Action Sociale

Madame LE SOUDER : Tél. 01 39 66 35 31

50 Rue Remilly, 78000 VERSAILLES

Secrétariat : Tél. 01 61 31 20 79

vsouder-royer@yvelines.fr

Les services sociaux ont pour but de vous aider si vous rencontrez des problèmes financiers ou de logement.

N'hésitez pas à les contacter sans attendre que votre situation ne se dégrade trop.



Le Pôle Autonomie Territoriale (PAT)

Le Pôle Autonomie Territoriale, centre d'information et de coordination mis en place par le Conseil Départemental, s'adresse aux personnes de + de 60 ans.

Il a pour but d'organiser ou d'aider au maintien à domicile des personnes âgées en effectuant une évaluation des besoins, en les orientant vers des professionnels et en les informant sur les aides financières possibles.

Pôle Autonomie Territorial

18 avenue Dutartre , 78150 LE CHESNAY

Tél. 01 30 83 60 00

grandversailles@mda.yvelines.fr

LE CCAS AU QUOTIDIEN

Service de soins infirmiers à domicile

Si vous avez besoin de soins infirmiers, le S.S.I.A.D intervient auprès de toute personne âgée de 60 ans et +, malade ou dépendante, pour l'aider à se maintenir dans son cadre de vie dans les meilleures conditions possibles, pour prévenir et retarder les hospitalisations.

Documentation en mairie.



LES AIDES FINANCIÈRES DU CCAS

Le CCAS propose également des aides aux personnes à faibles revenus. Pour toutes ces aides, un dossier est à remplir et à remettre en mairie pour étude.

Pour préserver la confidentialité des échanges, nous vous recevons sur rendez-vous, si besoin.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous, soit à l'accueil de la Mairie, soit par mail à l'adresse : ccas@mairieleslogesenjosas.fr

► ALLOCATION ÉNERGIE

Une aide au paiement des factures d'énergie peut être attribuée pour un coefficient familial inférieur à 1100€ pour les personnes âgées ou 900€ pour les familles.

► LOISIRS DES ENFANTS

Les familles dont le quotient familial est inférieur à 1200 € peuvent recevoir une aide pour financer une activité sportive, culturelle, ou de loisirs (par exemple, fréquentation de l'ALSH « l'Arbre à souhaits » vacances).



► DISPOSITIF EAU SOLIDAIRE

Le contrat de délégation de service public du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) prévoit une enveloppe pour financer le programme

Eau Solidaire. Vous pouvez solliciter cette aide si vous rencontrez des difficultés financières ou avez de faibles revenus .

► AIDE PERSONNELLE

En cas de difficultés passagères ou pour faire face à un événement imprévu, une demande d'aide peut être formulée par l'assistante sociale de secteur auprès du CCAS de la commune. Le dossier sera examiné lors d'une réunion du conseil d'administration qui prendra la décision.

► AUTRES AIDES POSSIBLES

N'oubliez pas que vos mutuelles et vos caisses de retraite proposent une large gamme d'aides de toutes sortes.

N'hésitez pas à prendre contact!

LES ANIMATIONS DU CCAS

Les après-midi jeux / goûter des seniors

Une fois par mois, **les mardis après-midi**, les membres du CCAS accueillent les seniors qui souhaitent échanger, partager, ou pratiquer un jeu de société (belote, scrabble, billiard, dominos ou autres...).

Un goûter termine la journée autour des gourmandises apportées par les participants ou offertes par le CCAS.

Possibilité d'aller vous chercher à votre domicile en cas de difficulté à vous déplacer.

Des animations peuvent également être proposées par tout Logeois souhaitant partager une expérience, une passion, un voyage...



Contact : ccas@mairieleslogesenjosas.fr

► LIEU

Espace Denise Potier, 4 rue de la Poste, 14h30-17h00

Les dates des goûters sont mentionnées dans l'agenda de la Mairie : www.mairieleslogesenjosas.fr

Le repas de Madame le Maire

Chaque année, le traditionnel repas de Madame le Maire propose aux personnes de 70 ans et + de se retrouver pour partager un moment de convivialité.

Un panier gourmand est proposé à ceux qui ne peuvent participer à cette journée.

Pour les modalités d'inscription et d'organisation, chaque participant est contacté par courrier.

La « Semaine Bleue »

Organisée chaque année en octobre, "la Semaine Bleue" est un événement national dédié aux retraités et personnes âgées.

Des manifestations locales tournées vers les seniors ont lieu dans toute la France, représentant à la fois un moment privilégié d'échanges intergénérationnels et de vie associative.

Le CCAS vous propose un programme d'animations spécifiques pour cette Semaine Bleue.

Gymnastique douce pour tous

Ces séances permettent d'entretenir la santé, d'améliorer sa condition physique et de conserver le plus longtemps possible son équilibre.

► JOUR

Tous les lundis de 16h30 à 17h30

(sauf pendant les vacances scolaires)

Début des cours : **lundi 11 septembre 2023**

► LIEU

Salle d'activités, 1 rue des Haies

► TARIF

Cotisation 2023-2024 :

✓ **105 €** pour les Logeois

✓ **150 €** pour les personnes hors commune

Inscription en mairie.



Ateliers Prif

Occasionnellement, des ateliers organisés par le PRIF (Prévention Retraite Île-de-France) pourront vous être proposés par le CCAS (équilibre, mémoire etc ...) par mail.

Autres animations

D'autres activités vous sont proposées par les associations dans le guide pratique de la commune Les Loges-en-Josas, ou par l'intermédiaire de la lettre "Pour nos seniors".

MEMBRES DU CCAS

Caroline DOUCERAIN, Présidente

Arlette PEYTOUR, Vice-présidente

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sarah ANDRÉ

Houria BENSEKHRIA

Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ

Odile CONROY

Nicole MARCHAIS

Sylvie PERRAUD

MEMBRES NOMMÉS

Maryvonne AFFAIROUX

Kahina ANDRADE

François DONCOEUR

Elsa DOUMENS

Sylvie GÉRARD

Claude MASSÉ

Marie-Claire ROCUET (Secours Catholique)

Pour toute question d'aide à caractère social, ou
d'activité
vous pouvez contacter la Mairie au **01 39 07 16 70**
ou par courriel à l'adresse :
ccas@mairieleslogesenjosas.fr